

Jeudi 22 août 2013 a été remis à Lamastre, aux 3 enfants de Noémie-Marie et Emile Mandon, la médaille de "Justes parmi les Nations", pour avoir accueilli et secouru de 1942 à 1945, une famille juive menacée de déportation.



Beaucoup de monde ce jour là aux Chopes du Moulin, l'ancien moulin de la famille Mandon - devenu une brasserie artisanale et un musée de la meunerie - pour une cérémonie rare : la remise de la Médaille des Justes aux descendants de Noémie-Marie Mandon (décédée en 1993) et Emile Mandon (décédé en 1999). C'est donc leurs enfants (Jeannine, Marinette et Pierre) qui ont reçu cette distinction, (la plus haute distinction civile décernée par l'état d'Israël à des personnes non juives qui ont sauvé des juifs pendant l'Occupation) des mains de Barnéa Hassid, consul général d'Israël à Marseille, devant un grand nombre de parents et amis de la famille. Jean-Paul Vallon, maire et conseiller général, a dit sa joie d'accueillir la famille Mandon au complet et les personnalités : Didier Cerf du comité Yad Vashem, Michel Crechet, sous-préfet de Tournon ; Eliane Wauquiez, maire du Chambon sur Lignon et initiatrice du lieu de mémoire dédié à la mémoire des justes sur sa commune. Francis Klein, enfant réfugié chez la famille Mandon, a fait part de son immense reconnaissance envers Noémie-Marie et Emile Mandon et leurs enfants, pour leur soutien matériel et psychologique désintéressé envers sa famille. Un dévouement qui leur a permis d'échapper à 2 Raffles (une en centre ville, l'autre à l'école) et donc à la déportation. Les différents intervenants ont insisté sur la valeur d'exemple de ce couple admirable qui a trouvé normal de prendre des risques pour aider et sauver ceux qui courraient les plus graves dangers. En cela ils se sont élevés contre la barbarie. Et c'est aussi ce qui explique le côté posthume de cette remise de distinction.

Le mémorial Yad Vashem à Jérusalem porte désormais, gravé dans la pierre, le nom de Noémie-Marie et Emile Mandon